

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi, le **19 avril 2022** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville; BENOÎT Robert, maire de Sutton; BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome; DAGENAI Lucie, mairesse de Frelighsburg; DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham; DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford; GRAVEL Guy, maire d'Abercorn; JANECEK Pierre, maire de Dunham; MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge; MILLER William, maire de Brome; NEIL Steven, maire de Brigham; PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant; VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest; VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East; VILLENEUVE Louis, maire de Bromont. Observateur : BELLEFROID Martin, maire de Pike River (présent par téléconférence à titre d'observateur sans droit de vote et sans participer au quorum)

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Sont présents une partie de la séance : Madame Tania Szymanski, coordonnatrice au développement des communautés, ainsi que madame Marjolaine Farand de Raymond Chabot Grant Thornton.

Résolution numéro: 184-0422

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 2021-09307 –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a transmis à la MRC le 13 avril le règlement 2021-09307 sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'immeuble ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'immeuble ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 2021-09307 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 27^E JOUR D'AVRIL 2022**

**M^E DAVID LEGRAND
GREFFIER**

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.